

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er AVRIL 2019

Présentation des compteurs Linky par les services d'ENEDIS

Il s'agit d'une opération imposée par la loi, donc, a priori, obligatoire et totalement gratuite. L'entreprise sélectionnée pour l'installation des compteurs est la **Société SLTP (seule entreprise agréée par Enedis)**. ENEDIS a adressé un courrier aux chevernois les informant du prochain passage des techniciens. Ils peuvent également prendre rendez-vous directement s'ils veulent être présents au moment du remplacement du compteur. Les interventions ont lieu du lundi au samedi de 8 h à 20 h ; elles durent environ 30 mn. Elles nécessitent la coupure du courant.

Peut-on refuser le compteur ? Oui **uniquement** si le précédent compteur est à l'intérieur du domicile. Il est probable, dans ces conditions, que la facturation des relevés soit payante et qu'en cas de problème technique, les réparations soient à la charge de l'utilisateur.

Projet d'aménagement de la Route de Romorantin : présentation par Mme Nina FENATEU du CAUE (Comité Architecture Urbanisme et Environnement)

Entre dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Des modifications sont souhaitées concernant les pistes cyclables et chemins piétonniers, trop près de la route et considérés comme dangereux. Une nouvelle étude va être faite à partir de ces nouvelles réflexions.

Boulangerie : demande de renouvellement du bail commercial

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de renouveler ce bail pour la même durée.

Les loyers mensuels sont de 627,79 € HT (753,35 € TTC) pour la boulangerie, et de 482,68 € pour le logement.

Photocopieur secrétariat de mairie

Panasonic arrête la fabrication de photocopieurs ainsi que des pièces et accessoires. Plusieurs matériels ont été étudiés. C'est un appareil de la marque Canon qui a été retenu par les membres du Conseil Municipal.

Salle des fêtes : installation d'une alarme et d'une cimaise

Une alarme de type 4, pour les malentendants, sera installée dans les toilettes « hommes » et « femmes ». Une cimaise sera posée à hauteur des dossiers des chaises afin de protéger les murs.

Réfection de la voirie

L'entreprise COLAS débute la réparation des fissures et du gravillonnage le 1^{er} avril, pour un montant de 14 517 € HT (17 420,40 € TTC). Différents secteurs sont concernés (route de l'Ebat et voie d'Archanger).

L'ensemble du Conseil Municipal valide ce devis.

Modification du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)

A l'occasion des 500 ans de la Renaissance, la route équestre européenne d'Artagnan, qui va de Lupiac, commune du Gers, à Maastricht, aux Pays-Bas, passera en forêt de Cheverny par le CR 75, dit « des landes ». Les 29 et 30 juin 2019, une partie des 500 cavaliers en costume d'époque traverseront la commune vers Chambord, point de ralliement.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette demande de modification.

Affaires diverses

Local « Jeunes » de Cour-Cheverny : il est fréquenté par 7 jeunes de Cheverny. La participation financière de la commune est de 35 € (5 € par enfant).

Salle de danse : demandée par la section « Yoga » pour un stage, et par l'ESCC « danse » pour danses de rue.

Objet touristique : Cheverny n'est pas lauréat. Le 1^{er} prix est un peigne du Domaine de Chaumont-sur-Loire. Le prix de la « création » a été attribué à la Maison des Vins de Sancerre. Le prix « coup de cœur » est revenu au Domaine de Poulaine ; il s'agit d'un livre imprimé avec des techniques traditionnelles. Les objets sont visibles sur le site www.cot2019.art.

Tour du Loir-et-Cher à vélo : passera à Cheverny le 18 avril entre 14 h 50 et 15 h 25.

Echo du caquetoire – création de deux ateliers :

- sculpture métallique à partir de matériaux recyclés. Les bénévoles bricoleront dans l'enceinte de la maison « Depert ».
- tricot : réalisation de bandes, pompons et autres réalisations pour « habiller » les arbres et décorer la place de l'église aux couleurs de l'Italie. Plusieurs groupes se sont constitués (Vineuil, maison de retraite de Cour-Cheverny) et plusieurs bénévoles « individuelles ».

Panneau « Pays des châteaux à vélo » : la commande a été validée en février 2014 par Monsieur SINET. Il mesure 1 x 1 m, recto-verso. Il sera posé place de l'église, face aux toilettes. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord.

Conseil Municipal lundi 6 mai 2019 à 19 h